

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Organisation scolaire pour l'année 2015-2016 **DÉPLACEMENT DE GROUPES D'ÉLÈVES ANTICIPÉ DANS CERTAINES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA CSDGS**

La Prairie, le 16 mars 2015 – Chaque année à pareille date, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) procède à l'analyse de sa clientèle pour la prochaine année scolaire, et ce, en fonction de la capacité d'accueil de ses écoles.

Les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi que le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2015-2016 indiquent que plusieurs écoles primaires de la CSDGS pourraient ne pas être en mesure d'accueillir tous les élèves du préscolaire et du primaire de leur bassin géographique l'an prochain, faute d'espace disponible. Ainsi, des transferts administratifs d'élèves sont à prévoir sur l'ensemble du territoire de la CSDGS.

Groupes d'élèves potentiels à déplacer

Des commissaires des secteurs visés et des membres de la direction générale de la CSDGS ont rencontré les membres des conseils d'établissement de huit écoles en particulier pour leur annoncer le déplacement possible de groupes d'élèves de leur école vers une autre école du secteur, et ce, en tenant compte des articles 10 et 11 des critères d'inscription établis par la CSDGS pour l'année scolaire 2015-2016.

Les huit écoles primaires concernées sont :

- école de la Petite-Gare à La Prairie
- école Jacques-Barclay à Saint-Mathieu
- école des Moussaillons à Saint-Philippe
- école Jean-Leman à Candiac
- école Louis-Lafortune à Delson
- école Vinet-Souligny à Saint-Constant
- école de l'Aquarelle à Saint-Constant
- école Saint-Édouard à Saint-Édouard

En conséquence, les conseils d'établissement de ces huit écoles ont jusqu'au vendredi 27 mars prochain pour faire parvenir à la CSDGS une résolution indiquant leur recommandation quant aux groupes d'élèves qui pourraient être déplacés vers une autre école du secteur, c'est-à-dire soit des groupes d'élèves du préscolaire ou encore, des groupes d'élèves de la 6^e année.

« Les membres du conseil des commissaires et moi savons qu'il s'agit de décisions difficiles à prendre pour les membres des conseils d'établissement concernés », a indiqué la présidente du conseil des commissaires, madame Marie-Louise Kerneïs. « C'est pourquoi nous souhaitons les informer rapidement de la situation dans leur école et sommes en mesure de les accompagner dans leur réflexion. »

Il est possible de consulter les critères d'inscription 2015-2016 en visitant le www.csdgs.qc.ca/criteres.

– 30 –

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca